

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

ÉTRANGER MALADE – PARENT D'ENFANT ÉTRANGER MALADE

<p>Vous devrez présenter les originaux et fournir les photocopies des documents mentionnés. TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ</p>	Cadre réservé à l'administration
En cas de 1ère demande et si vous êtes en situation irrégulière sur le territoire français : 50€ en timbres fiscaux	
Passeport original (pages d'identité, visa, cachets d'entrée et de sortie). À défaut de passeport, ma carte nationale d'identité ou ma carte consulaire accompagnée d'une attestation de demande de passeport avec photo	
Un extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance, si besoin traduit par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français	
Si vous êtes marié et/ou avez des enfants : carte de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ; extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation établie (documents correspondant à la situation au moment de la demande).	
Un justificatif de domicile <u>datant de moins de six mois</u> : - facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou bail de location ou quittance de loyer (à l'exception de celle fournie par un particulier) ; ou taxe d'habitation ; - en cas d'hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ; - en cas d'hébergement par un particulier : <ul style="list-style-type: none"> ▪ une attestation d'hébergement datée et signée. ▪ photocopie de la carte d'identité ou de séjour de l'hébergeant ; ▪ facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet) de l'hébergeant 	
2 photographies d'identité récentes, identiques et non coupées, non scannées, et conformes au minimum à la norme ISO/ IEC 19794 – 5 : 2005 [+ photos de l'enfant pour l'autorisation provisoire de séjour "représentant légal d'un enfant étranger malade"]	
Une enveloppe pré-timbrée - lettre suivie - 100 g au format 229 x 324 mm à votre nom, prénom et adresse	
Formulaire de demande de titre de séjour complété et signé	
En cas de renouvellement : copie de votre titre de séjour ou de votre autorisation provisoire de séjour	
Justificatifs permettant d'apprécier la durée de la résidence habituelle en France depuis au moins un an [visa ; récépissé de demande de titre de séjour ; récépissé de demande d'asile ; documents émanant d'une administration publique (préfecture ; service social ; établissement scolaire) ; documents émanant d'une institution privée (relevés bancaires présentant des mouvements) ; écrits personnels incontestables (courriers ; attestations de proches)]. Si vous ne remplissez pas la condition de la résidence habituelle, vous ne pourrez prétendre qu'à une autorisation provisoire de séjour « étranger malade », conformément à l'article R. 313 24 du CESEDA.	
Déclaration sur l'honneur selon laquelle vous ne vivez pas en France en état de polygamie (si vous êtes marié(e) et ressortissant(e) d'un Etat autorisant la polygamie)	
<p>Autorisation provisoire de séjour « représentant légal d'un enfant étranger malade »</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Justificatifs permettant d'apprécier la durée de la résidence habituelle en France avec l'enfant malade depuis au moins un an [(visa ; récépissé de demande de titre de séjour ; récépissé de demande d'asile ; documents émanant d'une administration publique : préfecture ; service social ; établissement scolaire ; passeport de l'enfant) ; documents émanant d'une institution privée (relevés bancaires présentant des mouvements) ; écrits personnels incontestables (courriers ; attestations de proches)]. ▪ Pièce d'état civil établissant le lien de filiation avec le ou les demandeurs parents de l'étranger mineur ou jugement ayant conféré à son titulaire l'exercice de l'autorité parentale sur ce mineur. ▪ Justificatif de prise en charge de l'enfant (entretien et éducation) : résidence habituelle et commune du ou des demandeurs avec l'enfant ; acquittement par le demandeur de tous frais relatifs à l'enfant : frais d'aliments, de scolarité, de soins, etc. 	
<p>Si votre dossier est complet, il vous sera remis un formulaire médical. Ce formulaire avec photo numérisée, comprend une notice d'information, un modèle type de certificat médical qui est renseigné par le médecin qui vous suit habituellement ou par un médecin praticien hospitalier. Il est à transmettre à l'OFII dans l'enveloppe fournie par la Préfecture.</p>	

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° AGDREF :

dossier complet

dossier incomplet → au besoin, date du courrier de demande de pièces complémentaires :